

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

L'An deux mille vingt-quatre, le Vendredi 12 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : GAUTHERET Nadine, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBLANC

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Me GAUTHERET Nadine a donné procuration à Me CHANET Joëlle

ORDRE DU JOUR :

- Délibération Modification du tableau des emplois permanents de la Commune
- Délibération Vente piaggio
- Délibération OPAH (aménagement intérieur
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 04/04/2024. L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

REFERENCES DELIBERATIONS	<u>OBJETS</u>	<u>VOTES</u>
DELIBERATION N°D2024_04_025_MODIF TAB EMPLOIS PERMANENTS AU 12/04/2024	Suppression poste adjoint technique de 26H pour 18H	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_04_026_VENTE PIAGGIO	Vente du piaggio	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
DELIBERATION N°D2024_04_027_OPAH	Opération programmée Amélioration Habitat au 4 bis rue Gabonnières « Les Mélusines »	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

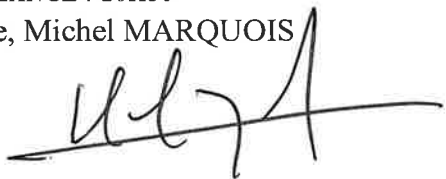
DIVERS

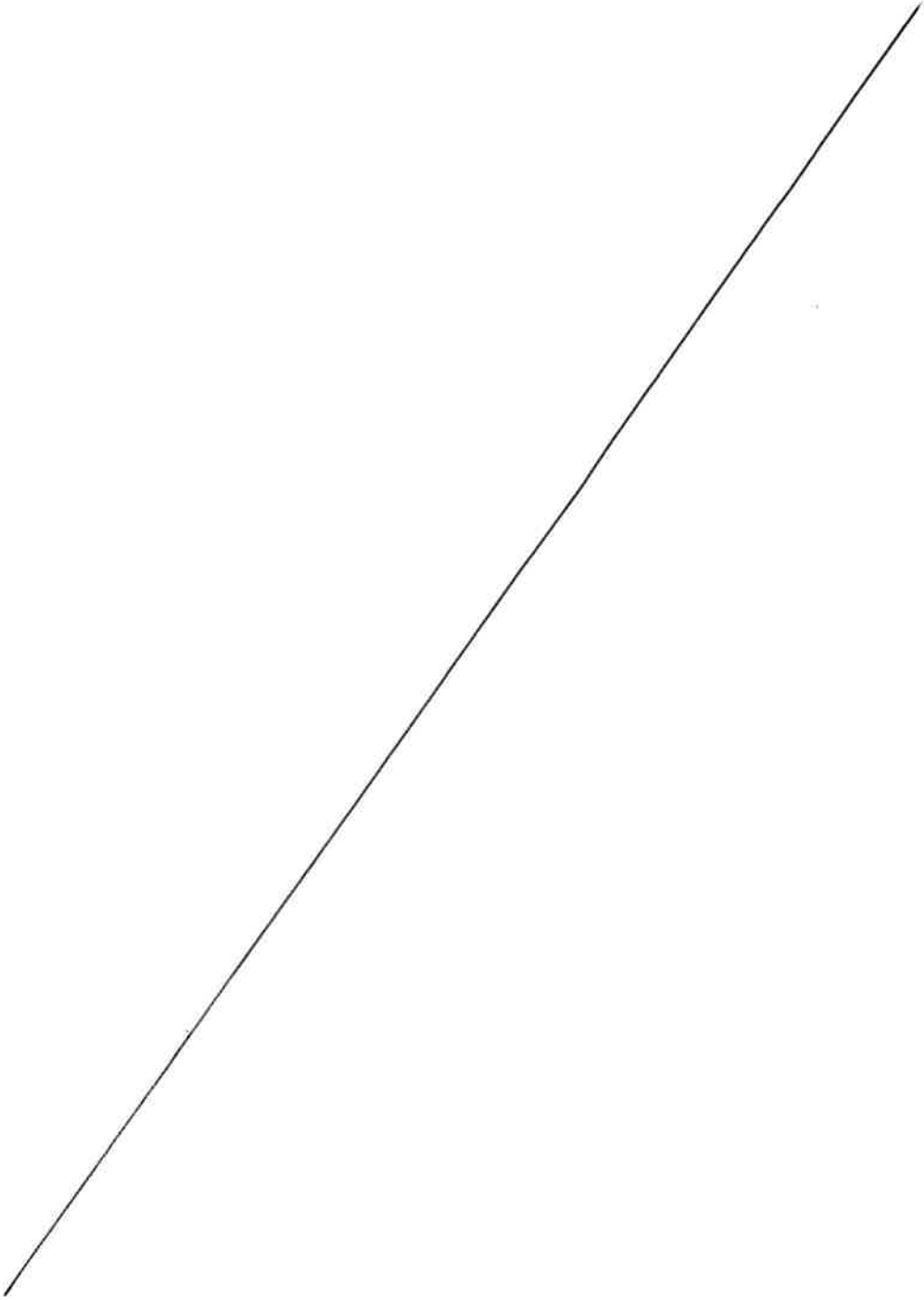
- Samedi 13 avril : Nettoyons la Nature – RDV marché couvert à 9H30
- Vidéoprotection : projet en cours budgétisé à environ 50 000 €
- Monument aux morts : Rénovation de 2 cassolettes au prix de 6 240 € TTC
- Remerciements DDEN pour la gratuité et le pot lors de la réunion à la salle annexe
- Réception de l'agrément ASVP, en attente de son assermentation
- Mercredi 24 avril : Résine passage piétons devant l'entrée du château
- Lundi 15 avril : Etude sols parc château
- Feux artifice : confirmé pour la vogue du 1^{er} juin
- Points sur la restauration des ponts :
 - Pont suspendu : en attente suite aux aléas des intempéries
 - Pont de la cascade : démarrage travaux lundi 15/04 ; les riverains sont prévenus
- Inventaire du mobilier urbain : Distribution de plans, zones délimitées pour situer le matériel à rajouter, état du matériel existant – Gilbert propose une réunion le 25/04 pour faire le point
- Mise en place de fourrière administrative, convention à venir (évacuation véhicules)

FIN SEANCE : 20H30

Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBLANC







Mairie de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
mairie@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture
001-210103065-20240412-D2024_04_025-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19 En exercice : 16 Présents : 12 Votants : 13

L'An deux mille vingt-quatre, le Vendredi 12 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : GAUTHERET Nadine, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBLANC

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Me GAUTHERET Nadine a donné procuration à Me CHANET Joëlle

DELIBERATION N°D2024_04_025_ MODIF TAB EMPLOIS PERMANENTS AU 12/04/2024

DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE AU 12/04/2024

Délibération suppression poste adjoint technique de 26H pour 18H (poste pourvu par un agent avec son accord)

Le Maire de PONT DE VEYLE,

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la demande d'un agent qui occupe actuellement son poste à 26H et qui souhaite diminuer son temps de travail à raison de 18H,

Il est nécessaire de supprimer le dit poste et ainsi ajourner le tableau des emplois permanents de la Commune,

VU l'avis favorable du Comité Social territorial du CDG de Péronnas, sur la suppression du poste technique de 26H00 à 18H00 au 12/04/2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 12/04/2024 :**

- la suppression du poste d'adjoint technique à raison de 26H00 pour un poste à 18H00 (poste pourvu par un agent avec son accord)

Le Maire de PONT DE VEYLE,

- **RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 12 AVRIL 2024 :**

➤ Voir tableau annexé



Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 12 AVR. 2024

Et publication ou notification du 12 AVR. 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS



TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VEYLE AU 12/04/2024

EMPLOI/ POSTE/FONCTIONS	Date de création poste	Date d'entrée	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Emploi peuvent être par un oui non	Emploi non pourvu	Grade actuel de l'agent qui occupe le poste	EFFECTIFS		
			TC	TNC	En STP					Si temps partiel (1)	Quotité	Temps en heures
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Accueil, secrétariat	FPT 04/01/1994 Stagiaire Titulaire PDV 01/01/1994 01/01/1995 01/08/1991	01/08/1993	35			X	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 1ère classe	Adjoint adm pal 1ère classe		MURIEL SANDRINE	
Comptabilité, pates, urbanisme	FPT 21/03/2019 Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2012 01/09/2013 04/03/2019	28			X	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint administratif		HOLLAZ ESTEVE MARIELE		
ASVP, régisseur recettes et suivi des opérations foncières	FPT 07/03/2006 Stagiaire Titulaire PDV 01/01/2003 01/01/2004 01/08/2006	35			X	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 2ème classe	I.A. Révocation	BERNY BERTHINIQUE		
Accueil, secrétariat	FPT 02/04/1998 Stagiaire Titulaire PDV 01/11/2000 01/11/2001 01/05/1998	35			X	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 2ème classe	Adjoint adm pal 2ème classe		BOUYSSON ANNE		
CNI, MASSEPORT	FPT 01/08/2023 Stagiaire Titulaire PDV 20/06/2023	20			X	Adjoint Administratif		Adjoint administratif		BOUYSSON ANNE		
	14/06/1977	PDV	35				Secrétaire de Maire		oui	1	(M. MATAILLARD)	
FILIERE SOCIALE												
AI SEM Ecole Maternelle	FPT Vacant au 01/09/1998 Stagiaire Titulaire PDV 01/10/1991 01/09/1998	29			X	AI SEM	oui	AI SEM pal 1ère classe			CHRISTIANE VAZANTZ	
AI SEM Ecole Maternelle	FPT 31/07/1994 Stagiaire Titulaire PDV 01/10/2003 01/10/2004 01/10/2003	29,5			X	AI SEM	oui	AI SEM Pal 2ème cl			BUSSAUCHE EMILY	
FILIERE ANIMATION												
Gardiens, cantine scolaire Ecole Maternelle	FPT 20/07/2011 Stagiaire Titulaire PDV 06/09/2010 01/09/2011 01/09/2012 06/09/2010	28			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui	Adjoint animation			BOUYSSON ANNE	
Gardiens, cantine scolaire Ecole Primaire	FPT 12/10/2004 Stagiaire Titulaire PDV 01/01/2005 01/01/2006 01/01/2007 01/01/2005	15			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui	Adjoint animation			BOUYSSON ANNE	
Cantine scolaire Ecole Maternelle et entretien locaux	FPT 10/11/2022 Stagiaire Titulaire PDV 01/11/2017 01/01/2023 03/01/2017	26,5			X	Adjoint animation/ adjoint animation pal 2ème classe	oui	Adjoint animation			BOUYSSON ANNE	
FILIERE TECHNIQUE												
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	FPT Vacant au 01/04/1992 Stagiaire Titulaire PDV 01/04/1992 01/04/1992	35			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique pal 1ère classe			BOUYSSON ANNE	
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	FPT Vacant au 23/08/2007 Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2006 01/09/2008 01/09/2006	35			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique pal 1ère classe			BOUYSSON ANNE	
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	FPT 21/05/1997 Stagiaire Titulaire PDV 03/01/2022 01/07/2022 01/07/2023 03/01/2022	35			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique			BOUYSSON ANNE	
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	FPT 05/04/1993 Stagiaire Titulaire PDV 01/08/2019 01/08/2020 01/04/2023	35			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique			BOUYSSON ANNE	
Entretien Ecole primaire/jeu/entretien	FPT 05/07/2018 Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2018 01/09/2019 01/09/2016	18			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique			BOUYSSON ANNE	
ASVP, agent surveillance voie publique	FPT 01/08/2023 Stagiaire Titulaire PDV 02/06/2023	35			X	Adjoint technique/ Adjoint technique Pal 2ème classe	oui	Adjoint technique pal 2ème classe			BOUYSSON ANNE	
ASVP, agent surveillance voie publique			35			X	Garde champêtre chef	oui		1	BOUYSSON ANNE	
			350	194	544	# # #				14		

(1) Ces colonnes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre gestion interne.
POUR CHACUN des emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par catégorie et par fonctionnement.
 La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créés sont précisés.
 Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.



Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 67
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

L'An deux mille vingt-quatre, le Vendredi 12 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : GAUTHERET Nadine, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBLANC

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Me GAUTHERET Nadine a donné procuration à Me CHANET Joëlle

DELIBERATION N°D2024_04_026_VENTE PIAGGO

VENTE PIAGGO

Dans sa séance du 7 mars dernier, les membres du conseil municipal ont donné leur accord pour l'achat d'un nouveau véhicule électrique « GOUPIL G4 » en remplacement du piaggio existant, compte tenu de sa vétusté.

Le garage BOUCHY de GRIEGES se porte acquéreur du piaggio pour un montant de 1300 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- EST FAVORABLE à la vente du piaggio immatriculé BZ921 NB 01 au garage BOUCHY de GRIEGES pour un montant de 1300 € TTC

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 17 AVR. 2024

Et publication ou notification du 17 AVR. 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS









Ville de
PONT-DE-VEYLE
Le Château
10 rue de la Poste - BP 57
01290 - PONT-DE-VEYLE
03 85 31 53 14
maire@pont-de-veyle.fr
www.pont-de-veyle.fr

COMMUNE DE PONT DE VEYLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 13

L'An deux mille vingt-quatre, le Vendredi 12 Avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

PRESENTS : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyemet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : GAUTHERET Nadine, ALEXANDRINE Aurélie, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Jean-Claude AUBLANC

Date de convocation : 08/04/2024

Date d'affichage : 08/04/2024

Me GAUTHERET Nadine a donné procuration à Me CHANET Joëlle

DELIBERATION N°D2024_04_027_OPAH

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (renouvellement urbain), le dossier d'un administré a été validé pour l'aménagement intérieur de son habitation « Les Mélusines » à PONT DE VEYLE.

La Commune doit procéder au versement de cette prime de 32 € à l'association SOLIHA Ain de BOURG EN BRESSE désignée mandataire de la propriétaire Sylvette RABEYRIN domiciliée 4, bis rue des Gabonnières « Les Mélusines » à PONT DE VEYLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE l'attribution de 32 € à l'association SOLIHA Ain de BOURG EN BRESSE désignée mandataire de la propriétaire Sylvette RABEYRIN domiciliée 4, bis rue des Gabonnières « Les Mélusines » à PONT DE VEYLE

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **17 AVR. 2024**

Et publication ou notification du **17 AVR. 2024**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS





PROCURATION SOUS SEING PRIVE POUR LA PERCEPTION DES FONDS DE LA SUBVENTION
ACCORDEE PAR LA COMMUNE DE PONT DE VEYLE

Je soussigné(e)

Nom : **RABEYRIN**
Prénom : **Sylvette**
Adresse : **11 bis rue des Cabannières
01290 PONT DE VEYLE**

Le cas échéant, représentant légal de la personne

Propriétaire ou locataire*

SOLIHA Ain
Solidaires pour l'habitat
11 rue Brillac Savarin
01290 COURG EN BRESSE
Tel : 04.74.21.02.01
SIRET 779 112 198 00039

Donne mandat à l'association SOLIHA Ain

Pour recevoir en mon nom et pour mon compte le montant de la subvention de **32** € accordée par la Commune de ~~Pont de Veyle~~ et en conséquence à présenter en mon nom, les pièces justifiant l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de la subvention et à recevoir en mon nom toute correspondance émise par la Commune de ~~Pont de Veyle~~ relative aux paiements.
Pont de Veyle

<p>Fait à Pont de Veyle le 09/04/2024</p> <p>Bon pour acceptation</p> <p>Signature du mandataire Précédée de la mention manuscrite "Bon pour acceptation"</p>	<p>Fait à Pont de Veyle le 09/04/2024</p> <p>Bon pour pouvoir</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Signature du mandant Précédée de la mention manuscrite "Bon pour pouvoir"</p>
--	---

*Rayer la mention inutile

Toute fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande de paiement, ou de toute autre démarche vis-à-vis de la Commune de ~~Pont de Veyle~~ entraînera le remboursement par le mandant des sommes indument perçues et l'interdiction de déposer un nouveau dossier en tant que propriétaire/locataire.